

Aide-mémoire du bac bleu

Questions fréquentes

POURQUOI MON BAC N'A-T-IL PAS ÉTÉ COLLECTÉ?

Plusieurs raisons possibles :

- Matières non acceptées
- Bac trop plein ou couvercle non dégagé
- Bac mal positionné ou non positionné avant l'heure de collecte (6h)
- Problèmes avec le transporteur

PUIS-JE PLACER DES OBJETS OU DES SACS À L'EXTÉRIEUR DU BAC?

Non, les surplus de collecte pour les matières recyclables ne sont pas permis. Elles ne seront donc pas collectées lors du passage du camion de collecte.

MON BAC EST ENDOMMAGÉ, QUE FAIRE?

Si vous placez vous-même la demande : rendez-vous sur le site web de votre municipalité et remplissez le formulaire de demande.

Si la réceptionniste place la demande: appelez la municipalité qui pourra remplir la demande grâce aux informations que vous lui donnerez.

Vous serez informé par SMS ou courriel de l'état d'avancement de votre demande. Aucun frais ne s'applique pour ce service.

OÙ PLACER MON BAC POUR LA COLLECTE?

- À 60 cm d'un véhicule, autre bac ou obstacles
- Poignées positionnées vers la résidence
- Bac fermé et non surchargé
- Sans objets sur le couvercle
- Couvercle déneigé et bac dégagé pour être visible

COMMENT SIGNALER UN COMPORTEMENT PROBLÉMATIQUE DU COLLECTEUR ?

Si un manque de courtoisie ou une conduite dangereuse est signalé par un citoyen, passer par la procédure de déclaration des anomalies de collecte de la MRC.

COMMENT ME PROCURER UN BAC SUPPLÉMENTAIRE?

Si vous placez vous-même la demande : rendez-vous sur le site web de votre municipalité et remplissez le formulaire de demande.

Si la réceptionniste place la demande: appelez la municipalité qui pourra remplir la demande grâce aux informations que vous lui donnerez.

Vous serez informé par SMS ou courriel de l'état d'avancement de votre demande. Le nouveau bac sera livré gratuitement directement à votre domicile. Aucun frais ne s'applique pour ce service.

QUELLES MATIÈRES SONT ACCEPTÉES DANS LE BAC?

Contenants, emballages, imprimés
* à l'exception des contenants aérosols, des emballages compostables et de polystyrène expansé (non-alimentaire).

Consulter l'application [Ca va Où?](#)

JE DÉMÉNAGE, QUOI FAIRE AVEC MON BAC?

Laissez-le sur place pour le prochain résident. Vous aurez un bac bleu à votre nouveau lieu de résidence. S'il s'agit d'une nouvelle construction, passer par la procédure de commande de la MRC.

FAUT-IL SÉPARER LES MATIÈRES RECYCLABLES D'UN MÊME EMBALLAGE?

Si possible, séparez les différents éléments lorsque ce sont des matières distinctes (ex. pot de confiture en verre et son couvercle en métal). Pour un emballage multicouche (ex. barre tendre), déposez-les dans le bac sans séparation.

PUIS-JE PERSONNALISER MON BAC?

Non, il n'est pas votre propriété.

OÙ DÉPOSER LES BOUTEILLES EN VERRE?

Elles peuvent être placées dans le bac. Certaines municipalités possèdent des cloches d'apport volontaire pour cette matière. Renseignez-vous auprès de votre municipalité.

À QUELLE HEURE PLACER MON BAC?

Le bac doit être placé avant 6h du matin.